SIVOM communauté du Béthunois
Acteur de votre quotidien

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 062-246200638-20231211-D730_23_267-AR

EHPAD Marie CURIE
Hébergement

D 730-23-267

Nous, Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération n° 1-06 du Comité syndical en date du 16 juillet 2020 modifiée les 26 mars 2021 et 22 juin 2022 autorisant le Président, notamment à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les articles R.2194-2 et suivants du code de la commande publique,

Vu la modification de marché n° 1 en date du 21 juin 2023 relative aux travaux d'ajout de 12 DAGS et à la mise en place d'un module déporté dans les combles de l'EHPAD Marie CURIE suite aux observations du coordinateur SSI,

Considérant que pour compléter l'installation des systèmes de sécurité incendie de l'EHPAD Marie CURIE avec les mêmes fonctions que l'ancien système, un asservissement de la passerelle téléphonique permettant un report d'alarme sur les lignes téléphoniques des agents (à l'identique de l'existant) doit être installé et que les travaux comprennent le câblage, le raccordement et les essais,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une modification de marché n° 2 pour le lot n° 2 « Mise en œuvre et maintenance d'un SSI Cat A pour l'EHPAD Marie CURIE » du marché de « Travaux de mise en conformité et maintenance des systèmes de sécurité incendie dans les EHPADs du SIVOM de la communauté du Béthunois » conclu avec la société STTN ENERGIE,

Conformément à l'avis consultatif rendu par la Commission MAPA en date du 11 décembre 2023,

DECIDONS :

ARTICLE 1er : de signer la modification de marché n° 2 au lot n° 2 « Mise en œuvre et maintenance d'un SSI Cat A pour l'EHPAD Marie CURIE » du marché de « Travaux de mise en conformité et maintenance des systèmes de sécurité incendie dans les EHPADs du SIVOM de la communauté du Béthunois » conclu avec la société STTN ENERGIE pour un coût de travaux complémentaires de 815,00 € HT.

ARTICLE 2 : les dépenses inhérentes aux montants cités en article 1er seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe de l'EHPAD Marie CURIE.

ARTICLE 3 : la directrice générale des services du SIVOM de la Communauté du Béthunois et la responsable du service de gestion comptable de Béthune sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Béthune,
Le Président,
Pierre-Emmanuel GIBSON

SIVOM de la Communauté du Béthunois (62)

Signé par : Pierre Emmanuel GIBSON
Date : 13/12/2023
Qualité : Président

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.